

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Universal Cleaner 121 Spray

**Code produit:** L1

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 09.03.2021

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.01.2020

**Région:** FR

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**Universal Cleaner 121 Spray**

Dénomination de la substance      aerosol

**UFI:**

**EFF2-JEHM-9003-CY7X**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Pulvérisateur pour le nettoyage et le dégraissage

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

BBC Cellpack GmbH

Carl-Zeiss-Strasse 20

79761 Waldshut-Tiengen

N° de téléphone      +49 (0)7741 6007-0

N° Fax                      +49 (0)7741 64989

e-mail                      electrical.products@cellpack.com

**Service émetteur / téléphone**

+49 (0)7741 6007-0

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

msds@cellpack.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aerosol 1; H222

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Irrit. 2; H319

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H336

**Informations relatives à la classification**

La classification et l'étiquetage en matière de corrosion / irritation cutanée sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière du potentiel de mutagénicité sur cellules germinales sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de cancérogénicité sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Universal Cleaner 121 Spray

**Code produit:** L1

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 09.03.2021

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.01.2020

**Région:** FR

### Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

#### Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07

#### Mention d'avertissement

Danger

#### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

propane-2-ol

acétone

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane

#### Mentions de danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

#### UFI:

EFF2-JEHM-9003-CY7X

#### Éléments d'étiquetage additionnels

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Conserver hors de la portée des enfants.

Contient environ 95% (en masse) d'ingrédients inflammables.

Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents (annexe VII):

15% -< 30% hydrocarbures aliphatiques

### 2.3 Autres dangers

Forme des mélanges explosifs au contact de l'air.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

#### Caractérisation chimique

Dénomination de la substance                      aerosol

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Universal Cleaner 121 Spray

**Code produit:** L1

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 09.03.2021

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.01.2020

**Région:** FR

**3.2 Mélanges**
**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>propane-2-ol</b>			
	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	<b>acétone</b>			
	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
3	<b>hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, &lt;5% n-hexane</b>			
	64742-49-0 921-024-6 - 01-2119475514-35	Aquatic Chronic 2; H411 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
4	<b>dioxyde de carbone</b>			
	124-38-9 204-696-9 - -	Press. Gas refr. liq.; H281	>= 5,00 - < 10,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1 Description des premiers secours**
**Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Amenée d'air frais, mettre à l'état de repos et maintenir au chaud. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

**Après contact cutané**

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

**Après contact oculaire**

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Garder au repos.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible.

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Universal Cleaner 121 Spray

**Code produit:** L1

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 09.03.2021

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.01.2020

**Région:** FR

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Agent d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire à alimentation autonome en air. Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Observer les réglementations de la protection du travail.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques et conditions de stockage**

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Universal Cleaner 121 Spray

**Code produit:** L1

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 09.03.2021

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.01.2020

**Région:** FR

l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1 Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Alcool isopropylique			
	VLE (courte durée)	980 mg/m <sup>3</sup>	400 ppm
2	acétone	67-64-1	200-662-2
<b>2000/39/EC</b>			
Acetone			
	VLE (8h)	1210 mg/m <sup>3</sup>	500 ppm
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Acétone			
	VLE (courte durée)	2420 mg/m <sup>3</sup>	1000 ppm
	VLE (8h)	1210 mg/m <sup>3</sup>	500 ppm
3	dioxyde de carbone	124-38-9	204-696-9
<b>2006/15/EC</b>			
Carbon dioxide			
	VLE (8h)	9000 mg/m <sup>3</sup>	5000 ppm
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Carbone (dioxyde de)			
	VLE (8h)	9000 mg/m <sup>3</sup>	5000 ppm

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**
**valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	propane-2-ol			<b>67-63-0</b> <b>200-661-7</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	888	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	500	mg/m <sup>3</sup>
2	acétone			<b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	186	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2420	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1210	mg/m <sup>3</sup>
3	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane			<b>64742-49-0</b> <b>921-024-6</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	773	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2035	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs DNEL ( consommateur )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Universal Cleaner 121 Spray

**Code produit:** L1

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 09.03.2021

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.01.2020

**Région:** FR

1	<b>propane-2-ol</b>			<b>67-63-0</b> <b>200-661-7</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	26 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	319 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	89 mg/m <sup>3</sup>
2	<b>acétone</b>			<b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	62 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	62 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	200 mg/m <sup>3</sup>
3	<b>hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cyclènes, &lt;5% n-hexane</b>			<b>64742-49-0</b> <b>921-024-6</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	699 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	699 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	608 mg/m <sup>3</sup>

**valeurs PNEC**

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	<b>propane-2-ol</b>		<b>67-63-0</b> <b>200-661-7</b>
	Eau	eau douce	140,9 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	140,9 mg/L
	Eau	eau marine	140,9 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	552 mg/L
	Eau	eau marine sédiment	552 mg/L
	sol	-	28 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	2251 mg/L
	empoisonnement secondaire concerne : aliments	-	160 mg/kg
2	<b>acétone</b>		<b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>
	Eau	eau douce	10,6 mg/L
	Eau	eau marine	1,06 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	21 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	30,4 mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	3,04 mg/kg
	sol	-	29,5 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100 mg/L

**8.2 Contrôle de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Equipement de protection individuelle**
**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes de protection (EN 166)

**Protection des mains**

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Universal Cleaner 121 Spray

**Code produit:** L1

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 09.03.2021

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.01.2020

**Région:** FR

aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

En cas de contact à court terme / protection contre projections:

Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Epaisseur du matériel	>	0,7	mm
Temps de passage	>=	480	min

**Divers**

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat/Couleur</b>	
Aérosol	
incolore	
<b>Odeur</b>	
de solvant	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Non applicable	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Non applicable	
<b>Température d'inflammation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Valeur	425 °C
<b>Inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Valeur	0,6 % en vol
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	
Valeur	12 % en vol
<b>Pression de vapeur</b>	
Valeur	4,0 hPa
Température de référence	20 °C
Remarque/s	pression à l'intérieur de la canette
Valeur	7,0 hPa

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Universal Cleaner 121 Spray

**Code produit:** L1

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 09.03.2021

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 29.01.2020

Région: FR

Température de référence	50
Remarque/s	pression à l'intérieur de la canette

<b>Densité de vapeur relative</b>
Donnée non disponible.

<b>Densité relative</b>
Donnée non disponible.

<b>Densité</b>	
Valeur	0,77 g/cm <sup>3</sup>
Température de référence	20 °C

<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Remarque/s	insoluble

<b>Solubilité</b>
Donnée non disponible.

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
log Pow		0,05	
Température de référence		25	°C
Source	ECHA		

<b>Viscosité</b>
Donnée non disponible.

<b>Caractéristiques des particules</b>
Donnée non disponible.

### 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Protéger du rayonnement solaire.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Universal Cleaner 121 Spray

**Code produit:** L1

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 09.03.2021

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.01.2020

**Région:** FR

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
DL50		5840	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
DL50		5800	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
DL50	>	15800	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CL50	>	10000	ppmV
Durée d'exposition		6	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
CL50		76	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
3	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
CL50	>	25,2	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée	
N°	Nom du produit
1	Universal Cleaner 121 Spray
Évaluation	irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
N°	Nom du produit
1	Universal Cleaner 121 Spray
Évaluation	irritant

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Universal Cleaner 121 Spray

**Code produit:** L1

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 09.03.2021

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.01.2020

**Région:** FR

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Mutagénicité sur les cellules germinales	
N°	Nom du produit
1	Universal Cleaner 121 Spray
Evaluation/Classement	
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction	
Donnée non disponible.	

Cancérogénicité	
N°	Nom du produit
1	Universal Cleaner 121 Spray
Evaluation/Classement	
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie d'exposition		par inhalation	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		14000	mg/m <sup>3</sup>
Espèces		rat	
Source		ECHA	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.	

**11.2 Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

Donnée non disponible.

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Universal Cleaner 121 Spray

**Code produit:** L1

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 09.03.2021

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.01.2020

**Région:** FR

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1 Toxicité**

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CL50		9640	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
CL50		5540	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	ECHA		
3	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
CL50		11,4	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CE50		>	10000
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
CE50		8800	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia pulex		
Source	ECHA		
3	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
LE50		3	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
LE50		30	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Universal Cleaner 121 Spray

**Code produit:** L1

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 09.03.2021

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.01.2020

**Région:** FR

Méthode	OCDE 201
Source	ECHA

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité sur bactéries</b>
Donnée non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Biodégradabilité</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Type		BOD/COD	
Valeur		53	%
Durée		5	jour(s)
Source		ECHA	
Évaluation		facilement biodégradable	
2	acétone	67-64-1	200-662-2
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		90,9	%
Durée		28	jour(s)
Méthode		OCDE 301 B	
Source		ECHA	
Évaluation		facilement biodégradable	
3	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode		OCDE 301 F	
Source		ECHA	
Évaluation		facilement biodégradable	

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
log Pow		0,05	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**12.8 Autres informations**

<b>Autres informations</b>
Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Universal Cleaner 121 Spray

**Code produit:** L1

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 09.03.2021

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.01.2020

**Région:** FR

**Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Seulement les cuvettes d'aérosol complètement vidées passer à la récupération des matières secondaires doit

**Emballage**

Code de déchets	15 01 04; 15 01 10*	emballages métalliques; emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
-----------------	---------------------	--

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	2
Code de classification	5F
Numéro ONU	UN1950
Nom technique	AÉROSOLS
Code de restriction en tunnels	D
Étiquette	2.1

**14.2 Transport IMDG**

Classe	2
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	AEROSOLS
EmS	F-D, S-U
Étiquettes	2.1
Remarque/s	Emballage externe ( caisses ou cartons) doit correspondre au moins aux Directives pour la groupe d'emballage II.

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	2.1
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	Aerosols, inflammable
Étiquettes	2.1
Remarque/s	Emballage externe ( caisses ou cartons) doit correspondre au moins à la groupe d'emballage II (IATA - directive 5.2 PI203 ).

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Règlements UE**
**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Universal Cleaner 121 Spray

**Code produit:** L1

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 09.03.2021

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.01.2020

**Région:** FR

XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.	
<b>Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation</b>	
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.	
<b>Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX</b>	
Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3
<b>DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses</b>	
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	P3a
<b>Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)</b>	
Teneur en VOC	95,80 %
Valeur VOC	737,7 g/l
<b>Autres prescriptions</b>	
Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.	

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H281	Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 613887